

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 8 janvier 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 V 368 Vœu relatif à la tarification des locations événementielles de l'opération « Paris sur Glace ».

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la proposition de modification des tarifs de l'opération « Paris sur Glace » ;

Considérant que cette opération, qui connaît depuis de nombreuses années un beau succès, constitue par ailleurs un coût financier pour la Ville ;

Considérant l'opportunité financière que peut constituer la location événementielle si elle est strictement encadrée ;

Considérant le cadre exceptionnel que constitue le parvis de l'Hôtel de Ville de Paris ;

Sur la proposition de MM. Jean-Bernard BROS, Buon-Huong TAN et des élus du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendant,

Emet le vœu que :

- les tarifications pour les locations événementielles soient augmentées à 20 % des recettes avec application des minimas garants (au lieu des 15 % proposés),
- la location événementielle n'excède pas la moyenne maximale d'un jour par semaine, soit de 10 jours maximum pour la durée d'ouverture prévue de la patinoire.